

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 17156

Numéro SIREN : 450 610 373

Nom ou dénomination : 5F&F

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 63488

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-07-2018

N° DE DEPOT : 063488

N° GESTION : 2003B17156

N° SIREN : 450610373

DENOMINATION : 5F&F

ADRESSE : 81 R DE SEINE 75006 PARIS

MILLESIME : 2017

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 232	777	455	865	-411	-47.46
	Fonds commercial (1)	519 306		519 306	519 306		
	Autres immobilisations incorporelles	4 500	2 852	1 648	3 148	-1 500	-47.65
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	104 524	42 235	62 289	82 367	-20 077	-24.38
	Autres immobilisations corporelles	1 280 352	298 547	981 805	1 113 877	-132 072	-11.86
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	1 600		1 600	2 100	-500	-23.81
	Autres immobilisations financières	61 612		61 612	57 220	4 392	7.68
	Total II	1 973 127	344 412	1 628 715	1 778 883	-150 168	-8.44
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	187 093		187 093	149 609	37 484	25.05
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 974		12 974	95	12 879	NS
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	24 044		24 044	9 990	14 054	140.68
	Autres créances	188 921		188 921	419 970	-231 049	-55.02
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	29 193		29 193	184 724	-155 531	-84.20
	Charges constatées d'avance (3)	71 449		71 449	63 669	7 780	12.22
	Total III	513 674		513 674	828 057	-314 383	-37.97
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 486 801	344 412	2 142 389	2 606 940	-464 551	-17.82

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 600

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000)	8 000	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	800	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-411 699	-248 395	-163 304	-65.74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	221 776	-163 304	385 080	235.81
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	-181 124	-402 899	221 776	55.04
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques		5 000	-5 000	-100.00
	Provisions pour charges				
	Total III		5 000	-5 000	-100.00
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 517 433	1 822 928	-305 495	-16.76
	Concours bancaires courants	18 032	53 993	-35 960	-66.60
	Emprunts et dettes financières diverses	94 860	46 158	48 702	105.51
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 479	815 248	-425 768	-52.23
	Dettes fiscales et sociales	300 987	266 513	34 474	12.94
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 722		2 722	
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 323 513	3 004 839	-681 326	-22.67
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 142 389	2 606 940	-464 551	-17.82

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 032 118 1 458 838

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	9 208		9 208			9 208	
Production vendue de biens	3 967 367		3 967 367	3 238 029		729 339	22.52
Production vendue de services	29 233		29 233	58 883		-29 650	-50.35
Chiffre d'affaires NET	4 005 808		4 005 808	3 296 911		708 897	21.50
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			14 567			14 567	
Autres produits			54	68		-14	-20.91
Total des Produits d'exploitation (I)			4 020 429	3 296 980		723 449	21.94
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			9 208			9 208	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 180 009	1 168 967		11 043	0.94
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-37 484	-136 375		98 891	72.51
Autres achats et charges externes *			844 309	860 867		-16 558	-1.92
Impôts, taxes et versements assimilés			50 927	40 859		10 068	24.64
Salaires et traitements			1 164 382	948 044		216 338	22.82
Charges sociales			372 258	297 576		74 682	25.10
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			185 944	158 138		27 806	17.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 885	2 185		-300	-13.72
Total des Charges d'exploitation (II)			3 771 439	3 340 262		431 177	12.91
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			248 990	-43 282		292 272	675.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 537	836	7 701	921.54
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	8 537	836	7 701	921.54
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	40 162	46 423	-6 261	-13.49
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	40 162	46 423	-6 261	-13.49
2. Résultat financier (V-VI)	-31 624	-45 587	13 962	30.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	217 366	-88 869	306 235	344.59
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 584		12 584	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000		5 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	17 584		17 584	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 763	74 435	-54 672	-73.45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 484		1 484	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	21 247	74 435	-53 188	-71.46
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-3 663	-74 435	70 772	95.08
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-8 073		-8 073	
Total des produits (I+III+V+VII)	4 046 550	3 297 815	748 735	22.70
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 824 774	3 461 120	363 655	10.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	221 776	-163 304	385 080	235.81

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXPERTISE ET AUDIT LAFARGE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 142 389.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 005 808.41 Euros et dégageant un bénéfice de 221 775.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conformément au plan d'apurement des dettes arrêté en avril 2016; la société mère H2O a respecté les échéances du plan tout au long de l'année 2017. Le dernier remboursement doit intervenir en avril 2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations générales complémentaires

Les honoraires versés au cabinet (6 000€) dans le cadre de l'assistance pendant la procédure de mandat adhoc ont été inscrits en charges exceptionnelles, de même que les honoraires relatifs à l'assistance au contrôle URSSAF (1 200€). De plus, la société a enregistré en produit exceptionnel de cet exercice (12 K€) les salaires versés entre 2011 et 2014 mais qui n'ont pas été encaissés à la date de clôture de cet exercice par les salariés ayant quittés la société et qui sont de fait prescrits (prescription triennale).

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 71 042 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 50 598 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	37 260
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	13 338
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	50 598

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	525 038		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	103 081		3 421
Installations générales agencements aménagements divers	1 214 987		9 555
Matériel de transport			16 672
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 370		3 768
TOTAL	1 353 437		33 417
Prêts, autres immobilisations financières	59 320		9 742
TOTAL	59 320		9 742
TOTAL GENERAL	1 937 795		43 159

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			525 038	525 038
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 978	104 524	104 524
Installations générales agencements aménagements divers			1 224 542	1 224 542
Matériel de transport			16 672	16 672
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 138	39 138
TOTAL		1 978	1 384 876	1 384 876
Prêts, autres immobilisations financières	5 850	0	63 212	63 212
TOTAL	5 850	0	63 212	63 212
TOTAL GENERAL	5 850	1 978	1 973 127	1 973 127

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 719	1 911		3 630
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 714	21 966	445	42 235
Installations générales agencements aménagements divers	131 138	149 676		280 814
Matériel de transport		3 216		3 216
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 342	9 176		14 518
TOTAL	157 194	184 033	445	340 782
TOTAL GENERAL	158 913	185 944	445	344 412

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 911				
Instal.techniques matériel outillage indus.	21 966				
Instal.générales agenc.aménag.divers	149 676				
Matériel de transport	3 216				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 176				
TOTAL	184 033				
TOTAL GENERAL	185 944				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	5 000		5 000		
TOTAL	5 000		5 000		
TOTAL GENERAL	5 000		5 000		
Dont dotations et reprises exceptionnelles			5 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	1 600	1 600	
Autres immobilisations financières	61 612	0	61 612
Autres créances clients	24 044	24 044	
Personnel et comptes rattachés	176	176	
Impôts sur les bénéfices	79 115	79 115	
Taxe sur la valeur ajoutée	94 852	94 852	
Divers état et autres collectivités publiques	4 628	4 628	
Groupe et associés	8 386	8 386	
Débiteurs divers	1 765	1 765	
Charges constatées d'avance	71 449	71 449	
TOTAL	347 626	286 014	61 612
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	9 742		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 850		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	19 864	19 864		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 515 601	311 466	1 140 470	63 665
Emprunts et dettes financières divers	30 400	7 600	22 800	
Fournisseurs et comptes rattachés	389 479	389 479		
Personnel et comptes rattachés	160 376	160 376		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 372	126 372		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 973	3 973		
Autres impôts taxes et assimilés	10 267	10 267		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 722	2 722		
Groupe et associés	64 460	-0	64 460	
TOTAL	2 323 513	1 032 118	1 227 730	63 665
Emprunts remboursés en cours d'exercice	313 963			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	500			500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds de commercial	519 306			519 306	
Total	519 306			519 306	

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, il a été estimé que les fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Il a été appliqué, pour le/chaque fonds commercial, un test de dépréciation consistant à comparer la valeur vénale du fonds de commerce avec celle figurant en comptabilité. Ce test ne nous a pas conduit à devoir comptabiliser une dépréciation du/des fonds

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
licence logiciel	1 232	33.33
logo	4 500	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Mobiliers	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels informatiques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Vetement de travail	Linéaire	5 ans
linge de table	Linéaire	1 à 3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	24 044
Autres créances	5 638
Total	29 682

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 467
Dettes fiscales et sociales	142 096
Total	214 977

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	71 449
Total	71 449

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 515 601
Emprunts et dettes financières divers :	30 400
- prêt brasseur	30 400
Total	1 546 001

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements ont été estimés non significatifs.

Le 21/02/2018
H2O PRESIDENT

5 F&F
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 €
Siège social : 81 rue de Seine 75006 PARIS
450 610 373 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018

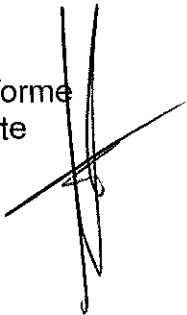
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 221 775,51 € au poste « REPORT A NOUVEAU » dont le montant débiteur sera ainsi ramené à 189 923,60 €.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Présidente





Alexis DOLLOT
Expert-comptable, Commissaire aux comptes

SAS 5F&F

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

SAS 5F&F

Siège Social : 81, Rue de Seine - 75006 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €

RCS PARIS B 450 610 373

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

SAS 5F&F

Exercice clos
le 31 décembre 2017

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associée,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par *votre assemblée générale*, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société *SAS 5F&F* relatifs à l'exercice clos *le 31 décembre 2017*, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de *la société* à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie : « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du *1^{er} janvier 2017* à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

AP

SAS 5F&F

Exercice clos

le 31 décembre 2017

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les informations mentionnées à la suite du bilan concernant le reclassement en charges exceptionnelles des honoraires relatifs à l'assistance au mandat ad'hoc (6.000€), de ceux relatifs à l'assistance au contrôle URSSAF (1.200€) et l'enregistrement en produit exceptionnel des salaires versés entre 2011 et 2014 mais qui n'ont pas été encaissés à la date de clôture de l'exercice par les salariés ayant quitté la société et qui sont de fait prescrits.

4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sur les délais de paiement ne sont pas conformes aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce. En effet, l'information concernant le nombre de factures fournisseurs reçues et non réglées n'est pas indiquée. De plus, les informations concernant les délais de paiement clients ne sont pas indiqués car elles ne sont pas pertinentes compte tenu de l'activité de la société (vente au comptant) et des montants non significatifs des soldes clients à la fin de l'exercice. En dehors de ces éléments, nous n'avons pas d'autre observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

AD

SAS 5F&F

Exercice clos
le 31 décembre 2017

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre *Présidente*.

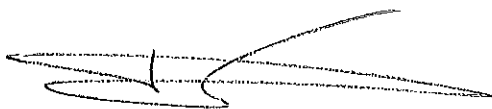
7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nogent sur Marne, le 26 juin 2018



Alexis DOLLOT
Commissaire aux comptes